



ARRETE DU MAIRE N° 2023/110

Règlementant temporairement la circulation et le stationnement
Rue du Moulin ; rue Emanuel Lang

Le Maire de la Commune de WALDIGHOFFEN,

Vu le code de la route, notamment ses articles R44 et R225 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-5 et L2542 et suivants ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
Vu la demande d'intervention formulée par l'entreprise TP Schneider de Wittenheim en date du 08 décembre 2023,

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de raccordement au réseau d'assainissement pluvial dans la rue du Moulin effectués par l'entreprise TP SCHNEIDER pour le compte de la commune de Waldighoffen, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur la rue Emanuel Lang pour la création d'un regard ;

ARRETE

Article 1 : Du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023 inclus, soit environ 5 jrs de durée de travaux, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans les deux sens sur la rue Emanuel Lang. **Une déviation sera mise en place le long du canal reliant la rue Emanuel Lang à la rue du Château.**

Article 2 : le stationnement sera interdit de part et d'autre de la chaussée aux abords du chantier, ainsi que sur le parking de la rue du Moulin.

Article 3 : L'entreprise exécutant les travaux aura la charge de la signalisation temporaire du chantier sur le domaine public. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois suivant la date d'affichage.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Waldighoffen, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ferrette-Durmenach, Monsieur le Président du Syndicat des Gardes-champêtres Intercommunaux de Soultz sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Waldighoffen, le 08 décembre 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Fabien DIETSCHY



Copie sera adressée à :

- L'entreprise TP SCHNEIDER de Wittenheim

